



## Crédit et Parts de la maison en cas de divorce

Par **amapi**, le **27/08/2015** à **22:16**

Bonjour,  
je me trouve dans une situation assez complexe.

Ma femme et moi avons acheté une maison en étant marié sous le régime de la communauté.

Nous avons fait un crédit de 25 ans et nous avons déjà payé 5 ans.

Nous allons nous séparer et divorcer.

La pension que je vais forcément lui verser (en gros 120€ par enfants, nous avons décidé de la garde partagé) sera de 240€ / mois environs.

Techniquement, je peux payer le crédit plus la pension seul, mais ça va représenter plus de 33% d'endettement. La banque va donc refuser de désolidariser le crédit et ma femme sera donc toujours propriétaire à 50% de la maison.

En cas de vente je devrais donc lui verser la moitié du bénéfice alors qu'elle n'aura plus payé le crédit.

De plus, si nous revendons la maison maintenant, ce sera à perte. Comme nous partageons les bénéfices, nous allons partager les pertes.

Ma femme ne pourra pas les payer.

Bref, la situation me semble inextricable.

Existe-t-il un dispositif légal pour s'en sortir. Sachant que ma femme est parfaitement d'accord pour me vendre ses parts.